



Les Sentiers du Perche

Mairie de Margon

28400

Association affiliée à la **Fédération Française de Randonnée Pédestre**

Demande d'adhésion Saison 2018-2019

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél. fixe _____ mobile _____

Adresse mail _____

Date de naissance _____

Type de licence IRA IMPN FRA FMPN FRAMP

ou licencié dans un autre club

Membre des Sentiers du Perche la saison précédente Oui Non

N° de licence (Si ancien membre ou licencié d'un autre club) _____

Abonnement à la revue Passion Rando : Oui Non

Date :

Signature :

Avertissement

Il est fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas avoir de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à respecter le règlement intérieur pour les activités auxquelles je participerai.

Certificat médical règles applicables depuis la saison 2017/2018

quel que soit l'âge du licencié :

- **Première prise de licence** : Pour toute 1ère prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication de moins d'un an, doit être fourni . Sa durée de validité est de 3 ans.

- **Renouvellement de licence** : Durant la période de validité de 3 ans du certificat médical, à chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un **questionnaire de santé**.

- S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il **l'atteste**, (il doit nous fournir cette attestation) il est dispensé du certificat médical

- S'il répond « OUI » à au moins une question, ou s'il refuse d'y répondre, il doit nous présenter un certificat médical d'absence de contre-indication de moins d'un an.